

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Demande de participation
au dispositif « restauration
des patrimoines
historiques 2017-2019 » du
Conseil départemental des
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 septembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170928-17-F-12-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

N° DE DOSSIER : 17 F 12

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « RESTAURATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES 2017-2019 » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur COUTANT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Départemental des Yvelines a réaffirmé son soutien financier en faveur du patrimoine yvelinois par le vote, le 16 décembre 2016, d'un nouveau dispositif consacré à la restauration du patrimoine historique monumental, mobilier et documentaire (archives) en péril dénommé « Restauration des Patrimoines historiques 2017-2019 ».

L'aide départementale prendra la forme d'un fonds de concours de 65 % de la dépense TTC., plafonnée à 35 000 € par opération.

Pour les documents d'archives, l'intérêt patrimonial, l'état de péril, le caractère d'urgence et la pertinence des travaux seront appréciés par les services compétents du Département (Pôle Sauvegarde et transmission des Patrimoines et Pôle Archives de la direction de la Culture, des Patrimoines et des Archives).

La Ville de Saint-Germain-en-Laye s'inscrit dans cette volonté de préservation de son patrimoine et notamment de ses fonds d'archives conservés au sein des Archives municipales.

Au titre de l'année 2017, elle souhaite présenter au Conseil Départemental des Yvelines trois documents très dégradés dans le cadre du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2017-2019 » :

- Registre paroissial 1666-1673 (coté GG29) présentant de nombreux feuillets brûlés par des encres ferro-galliques ;
- Registre de correspondance du Bureau militaire An IV (non coté) présentant de nombreuses altérations dues à l'humidité notamment sur les bords ;
- Registre des réclamations sur la formation des listes pour les élections communales de 1831 (coté 1K) présentant de nombreuses altérations dues à l'humidité et des bords en cours de décomposition avec lacunes déjà avérées.

Ce projet répondant pleinement aux objectifs du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2017-2019 » pour sa partie documentaire (archives), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge de la restauration de ces trois documents, au titre de l'année 2017, auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

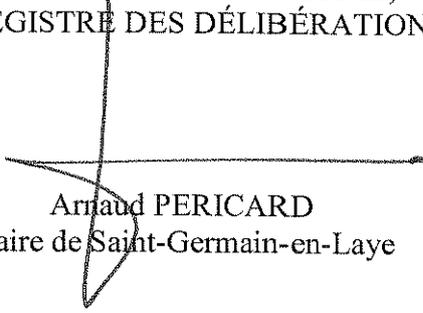
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge de la restauration de trois documents d'archives, au titre de l'année 2017, auprès du Conseil Départemental des Yvelines au titre du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2017-2019 » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye